

# REGLEMENT PARTICULIER

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement** : Dès l'obtention du visa fédéral

**Ouverture des engagements** : Dès parution du règlement

**Clôture des engagements** : Lundi 9 Juin 2014

**Distribution du carnet d'itinéraire** : Samedi 21 Juin 2014 de 8h30 à 19h00 au PUB et PIZZA (6 boulevard Maréchal Joffre)

**Dates et heures des reconnaissances** : Cf. Article 6.2.6P RECONNAISSANCES page 3 du présent règlement particulier. Samedi 21 Juin 2014 de 8h30 à 19h30

**Vérifications des documents et des voitures** : Cf. Article 1.3 VERIFICATIONS page 2 du présent règlement particulier. Samedi 21 Juin 2014 de 14h15 à 19h00 pour les documents et de 14h30 à 19h15 pour les voitures

**Heure d'ouverture du parc de départ** : Samedi 21 Juin 2014 à 14h30 (Parc gardé durant la nuit)

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : Samedi 21 Juin 2014 à 19h30 à la BOUTONNIERE

**Publication de la liste des équipages autorisés à prendre part à la course** : Samedi 21 Juin 2014 à 20h00 à la BOUTONNIERE

**Publication des heures et ordres de départ** : Samedi 21 Juin 2014 à 20h00 à la BOUTONNIERE

**Conférence aux pilotes** : Un communiqué de la direction de course sera distribué lors de la remise du carnet d'itinéraire (**Ce communiqué aura valeur contractuelle**)

**Heure de départ du 1<sup>er</sup> concurrent** : La BOUTONNIERE le Dimanche 22 Juin à 9H10

**Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent** : à La BOUTONNIERE le Dimanche 22 Juin à 16h23

**Publication des résultats provisoires** : Dimanche 22 Juin 2014 à la BOUTONNIERE au Parc fermé dans le délai de 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture (CH6A)

**Publication des résultats du rallye** : Dimanche 22 Juin 2014 à la BOUTONNIERE au Parc fermé, à la fin du délai de réclamation

**Remise des prix** : Dimanche 22 Juin 2014 à la BOUTONNIERE, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE (Organisateur administratif) et l'Ecurie Brayonne Automobile (Organisateur technique) organisent samedi 21 et dimanche 22 Juin 2014 le 31<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY.

Le présent règlement a été enregistré auprès du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie le .././2014 sous le numéro En cours. et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro En cours en date du .././2014

### Organisateur technique

ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE - Président : M. Benoit DEBEAUVAIS

Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Secrétariat du Rallye, Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Téléphone : 06 14 85 59 96

Permanence du Rallye : Avant le rallye, au Secrétariat du rallye

Durant le rallye, au PC, Parc de la Boutonnière

### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : Président : BELY Jean 1318 / 145.422

Membres : FAULIN Christine 1318 / 126053

WICO Michel 1303 / 2204

Directeur de Course : VERGNORY Hubert 1317 / 7092

Adjoint : FAUVEL Serge 1507 / 2517

Adjoints au directeur de course : MEMPIOT Aurélien 1317 / 175142

MATHIOT Edouard 1317 / 208309

Directeurs de Course délégués en Epreuves Spéciales :

JLT : VARANGLE Lucien 1307 / 36384  
MASSY-FONTAINE : MAWDSLEY Joachim 1303 / 15063

Médecins : P.C. : Docteur CARON  
MENONVAL : Docteur OTHMAN  
MASSY-FONTAINE : Docteur LEMRINI

Commissaires Techniques : BELLEGHEIN Francis 1303 / 5641 (Responsable)  
GUILLEUX Patrick 1317 / 55340  
SIMEON Claude 1317 / 9451

Chargés des relations avec les concurrents (CRAC) : Claude CHRISTEL 1303 / 9367

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 31<sup>ème</sup> RALLYE DE NEUFCHATEL EN BRAY compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014 Coefficient 2
- Le Championnat du Comité Régional de Normandie.
- Le Challenge de l'E.B.A. pour les membres 2014 de l'E.B.A.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par e-mail. Les vérifications administratives auront lieu le samedi 21 Juin 2014 de 14 h 15 à 19 h 00 à LA BOUTONNIERE.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 21 Juin 2014 de 14 h 30 à 19 h 15 à LA BOUTONNIERE.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage AUGUSTE

Adresse : 1 Rue Testu 76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 31<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY doit adresser au secrétariat du rallye (*cachet de la poste faisant foi*) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée (*Il est demandé aux concurrents de fournir une adresse électronique valide.*) **avant le lundi 9 juin 2014, accompagnée du règlement ainsi que des documents suivants : Copie des licences et permis de conduire.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; à défaut, le concurrent sera mis sur liste d'attente.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance est situé Zone Industrielle Sainte RADEGONDE (Suivant le carnet d'itinéraire)

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.6. Identification des voitures**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

À l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total :  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

À l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires et facultatives seront transmises aux concurrents par un communiqué de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives. L'attention des concurrents est attirée sur le **strict respect des emplacements définis et de la propreté pour la numérotation des véhicules et la publicité à apposer sur les voitures**.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 31<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY représente un parcours de 128,1Kms.

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir 3 fois d'une longueur totale de 35,700 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 FONTAINE-MASSY (6,700 Kms x3 =20,100 Kms)
- ES 2-4-6 J.L.T. (5,200 Kms x3 =15,600 Kms)

L'itinéraire horaire figure en annexe

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le samedi 21 Juin 2014 de 8h30 à 19h30. L'organisateur mettra en place un dispositif de contrôle, les concurrents sont tenus au strict respect des règles du Code de la Route et des injonctions des personnels délégués aux contrôles des reconnaissances. Tout manquement dûment constaté et rapporté à l'organisateur ou à la direction de course sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et sera traitée comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : CHASUBLE ORANGE
- Chef de poste : CHASUBLE ORANGE BARREE

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

- Coupes : Nombreuses Coupes
- Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes sont **NON cumulables.**

Classes récompensées: Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (18 classes)

**Les classes suivantes sont regroupées comme indiqué :**

-Classe FA/A7 : A7, A7K et A7S

-Classe FA/A6 : A6 et A6K

-Classe FA/A5 : A5 et A5K

Tableau des primes (€)

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>	5 <sup>eme</sup>
<b>Scratch</b>	350	300	250		
<b>Classes 1 à 3 partants</b>	145				
<b>Classes 4 à 5 partants</b>	215	145			
<b>Classes 6 de 10 partants</b>	225	170	70		
<b>Classes + de 10 partants</b>	305	182	145	92	60
<b>Féminines si 2 Partantes minimum</b>	145				

La remise des prix se déroulera le dimanche 22 Juin 2014 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. **L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.**

## Annexe 1 – Itinéraire - Horaire

CONTRÔLE	ITINERAIRE	KMS PARTIEL	KMS ENTRE CH	TEMPS IMPARTI	HEURE THEO. 1ère Voiture	HEURE THEO 150ème Voiture
<b>SECTION N° 1</b>						
CH N°0a	PODIUM	0.000	-		9 h 10	11 h 40
CH N°0b	ENTREE ASSISTANCE	0.600	0.600	0h05		
CH N°0c	SORTIE ASSISTANCE	0.600	-	0 h 30	9 h 15	11 h 45
CH N°1	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6.700	6.100	0 h 13	9 h 45	12 h 15
DEPART E.S.1	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	0.100	-	0 h 03	9 h 58	12 h 28
ARRIVEE E.S.1	BELLOZANE - MASSY	6.700				
CH N°2	D56 - MENONVAL	20.800	14.100	0 h 24	10 h 25	12 h 55
DEPART E.S.2	D56 - MENONVAL	0.200	-	0 h 03	10 h 49	13 h 19
ARRIVEE E.S.2	LE ROGIBUS - MENONVAL	5.200				
CH N°2a	PARC REGROUPEMENT	9.700	15.000	0 h 15	11 h 07	13 h 37
<b>SECTION N°2</b>						
CH N°2b	PODIUM	0.000	-	1 h 10	12h 17	14 h 27
CH N°2c	ENTREE ASSISTANCE	0.600	0.600	0h 05		
CH N°2d	SORTIE ASSISTANCE	0.600	-	0h 30	12 h 22	14 h 32
CH N°3	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6.700	6.100	0 h 13	13 h 05	15 h 15
DEPART E.S.3	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	0.100	-	0 h 03	13 h 09	15h 19
ARRIVEE E.S.3	BELLOZANE - MASSY	6.700				
CH N°4	D56 - MENONVAL	20.800	14.100	0 h 24	13 h 32	15 h 42
DEPART E.S.4	D56 - MENONVAL	0.200	-	0 h 03	13 h 35	15 h 45
ARRIVEE E.S.4	LE ROGIBUS - MENONVAL	5.200				
CH N°4a	PARC REGROUPEMENT	9.700	15.000	0 h 15	13 h 50	16 h 00
<b>SECTION N°3</b>						
CH N°4b	PODIUM	0.000	-	1 h 00	14 h 50	16 h 40
CH N°4c	ENTREE ASSISTANCE	0.600	0.600	0h 05		
CH N°4d	SORTIE ASSISTANCE	0.600	-	0h 30	14 h 55	16 h 45
CH N°5	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	6.700	6.100	0 h 13	15 h 38	17 h 28
DEPART E.S.5	ROUTE DE SOMMERY - FONTAINE	0.100	-	0 h 03	15 h 41	17 h 31
ARRIVEE E.S.5	BELLOZANE - MASSY	6.700				
CH N°6	D56 - MENONVAL	20.800	14.100	0 h 24	16 h 05	17 h 55
DEPART E.S.6	D56 - MENONVAL	0.200	-	0 h 03	16 h 08	17 h 58
ARRIVEE E.S.6	LE ROGIBUS - MENONVAL	5.200				
CH N°6a	PARC REGROUPEMENT ET PODIUM PUIS PARC FERME	9.700	15.000	0 h 15	16 h 23	18 h 13

\*Le CH6a est le CH de fin de rallye, le pointage en avance est autorisé.